



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-142176>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **24-142176**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Metropole Toulon-Provence-Mediterranee

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : 24DSP02 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE SUR LA CONCESSION DE PLAGE DE MAR-VIVO / LES SABLETTES ET DES CHALETs DU PARC BRAUDEL SUR LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER

**Description** : Les contrats qui résulteront de la présente consultation ont pour objet de confier à un titulaire unique l'exploitation d'une activité de service public liée aux bains de mer, sous la forme de deux conventions: D'une part, un sous-traité d'exploitation de plage: L'exploitant assurera, à ses risques et périls, l'équipement, l'entretien et l'exploitation du lot de plage. Il se voit transférer une part substantielle du risque d'exploitation du service. En contrepartie, il est autorisé à percevoir des recettes auprès des usagers; D'autre part, une convention d'occupation du domaine public, non constitutive de droits réels en vue de l'occupation et de l'exploitation d'un chalet d'arrière plage de restauration légère, dans les conditions précisées au projet de convention d'occupation du domaine public. Si la procédure de consultation pour ces deux conventions est commune, il s'agit de deux contrats distincts dans leur exécution dès leur attribution. Ne sont pas concernées par la présente consultation les terrasses les pieds dans le sable qui se situent sur la zone en transfert de gestion, entre le chalet et le lot de plage.

**Identifiant de la procédure** : 66499862-ccab-405c-9b53-984f086c4f23

**Identifiant interne** : 24DSP02

**Principales caractéristiques de la procédure** : La procédure est une procédure ouverte ce qui signifie que les candidats doivent déposer simultanément leurs candidatures et leurs offres. Un même opérateur économique ne peut présenter qu'une seule candidature et qu'une seule offre en vue de l'attribution d'un même lot. Un candidat peut présenter une offre sur l'ensemble des lots. Cependant un même opérateur économique ne pourra se voir attribuer au maximum

qu'un seul lot conformément aux modalités exposées à l'article 3.3 du règlement de la consultation. Jugement des candidatures : - Les garanties professionnelles et financières fournies par le candidat ; - La justification du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévu par les articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail - L'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ; - L'aptitude à assurer l'accueil du public pendant la période d'exploitation ainsi que l'aptitude à assurer la préservation du domaine public. La Métropole Toulon Provence Méditerranée met à disposition des candidats un cadre de candidature. Ce document doit être utilisé par les candidats pour présenter leur candidature. Toute candidature qui ne respecterait pas cette exigence sera écartée comme étant irrecevable sous réserve de la faculté dont dispose la Métropole Toulon Provence Méditerranée de solliciter sa régularisation. La signature électronique des documents ainsi que celle du contrat par l'attributaire ne sont pas exigées dans le cadre de cette consultation. Méthode de calcul de la valeur estimée des contrats : article 2.6 du règlement de consultation La transmission des candidatures et offres se fera impérativement par voie électronique . Modalités de demandes de renseignements complémentaires : article 4.5 du Règlement de consultation Modalités de recours à la négociation : article 7.5 du Règlement de consultation

#### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 92332000 Services de plages

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 38343000 Restauration

#### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 6,579,870 Euro

#### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique :**

Directive 2014/23/UE

#### 2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Se référer aux documents de la consultation

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre :** Lot de plage n°4 et chalet n°A

**Description :** Conformément à l'article 3 du sous-traité, le sous-traitant du lot de plage n°4 est autorisé à : - Occuper une surface maximale de 300 m<sup>2</sup> (30 m x 10 m); - Exercer deux activités: o Une activité de location de matelas/parasols de 200 m<sup>2</sup>. Seul du mobilier nécessaire à cette activité est permis. Aucune construction n'est autorisée. o Une activité de location d'engins nautiques non motorisés sur une emprise de stockage de 100 m<sup>2</sup>. Aucune construction n'est autorisée. La convention d'occupation temporaire pour le chalet A est consentie exclusivement pour : - Une surface intérieure de chalet de 43 m<sup>2</sup> et 185 m<sup>2</sup> de surface de terrasse platelage bois disponible pour l'exploitation ; - la mise en oeuvre d'une activité de buvette- restauration légère. Il est entendu par restauration légère, l'activité de snack, et notamment la vente de sandwiches, salades, pizzas, glaces, friandises...

**Identifiant interne :** Lot 1 de la consultation

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 92332000 Services de plages

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 38343000 Restauration

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Var ( FRL05 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 01/01/2026

**Durée :** 5 An

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 0

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 1,871,438 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés :** Exigence dans le demande de participation

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Informations complémentaires :** Pour chacun des quatre lots, le sous-traité et la convention d'occupation temporaire sont conclus pour 5 périodes d'exploitation consécutives maximum à compter du 1er janvier 2026 ou à compter de la notification si elle est postérieure, et se terminera en tout état de cause le 31 décembre 2030. La période d'exploitation est fixée du 15 mars (ou, pour la première année d'exploitation, de la date de notification du sous-traité si elle est postérieure) au 15 novembre de chaque année (montage et démontage compris) en vertu de délibération du Conseil Métropolitain n°19/06/248 du 27 juin 2019.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Description :** a) Une lettre de candidature qui fait apparaître les noms et qualités des personnes et/ou structures qui seront chargées de l'exécution du contrat ainsi que, le cas échéant, le pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat. En cas de groupement, la lettre indiquera la composition et la nature du groupement, ainsi que le nom de l'entreprise mandataire et sera accompagnée de l'autorisation donnée par chaque membre du groupement au mandataire, de signer les actes de procédure au nom du groupement. La lettre de candidature doit être dûment remplie et signée de chacun des membres. Les autres pièces sont remises pour chaque membre du groupement. En cas de candidature au nom

et pour le compte d'une société en cours de formation, l'ensemble des pièces ci-dessus devra être communiqué pour tous les actionnaires de ladite société. b) Engagements et documents propres à vérifier l'absence d'exclusion de plein droit et l'habilitation à exercer une activité professionnelle : \*Le candidat attestera sur l'honneur : - Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à L.3123-5 et L.3123-7 à L.3123-17 du Code de la Commande Publique (CCP) - Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L.3123-18 et L.3121-19 et du CCP et dans les conditions fixées aux articles R.3123-1 à R.3123-5 et R.3123-16 à R.3123-19 du même code, sont exacts. - Du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail. \*Les justificatifs de l'absence d'exclusion de plein droit : L'ensemble des documents doit justifier que le délégataire ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à L.3123-5 et L.3123-7 à L.3123-17 du CCP. Pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues à l'article L.3123-2 du CCP, le candidat produit les certificats et attestations délivrés dans les conditions et par les organismes mentionnés par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique, modifié par l'arrêté du 17 mars 2021 (NOR : SSAS2107646A). \*Les justificatifs de l'habilitation à exercer une activité professionnelle : - Un justificatif de l'inscription du candidat au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis ou document d'effet équivalent de moins de six mois) ou autre registre professionnel ou récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'un an. - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, ou procédures étrangères équivalentes - Statuts signés de la personne morale, ou projets de statuts comportant le cas échéant un état de la répartition du capital social

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description :** - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires particulier aux domaines d'activités objet du contrat, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. - Les bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'autorité concédante, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'autorité concédante.

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** - Les moyens matériels en lien avec l'objet du marché déjà en possession du candidat et qu'il souhaite mobiliser pour l'exploitation du lot ; - Les moyens humains (tableau des effectifs moyens de la société sur la dernière année avec mise en évidence de l'importance de l'encadrement) ainsi que les références

professionnelles du candidat (ou du représentant légal de la personne morale candidate) : expériences du candidat dans la gestion de services comparables à celles du service ou démonstration par d'autres références ou moyens du candidat à recevoir la concession (Curriculum vitae ou tout autre moyen, liste de références).

**Critère :**

**Type :** Autre

**Nom :** Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers

**Description :** Le candidat produira une note présentant son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers ( conformément à l'article 6.2 4°)

**Critère :**

**Type :** Autre

**Nom :** Aptitude à assurer l'accueil du public pendant la période d'exploitation ainsi que la préservation du domaine public maritime

**Description :** Le candidat produira une note présentant son aptitude à assurer l'accueil du public pendant la période d'exploitation ainsi que la préservation du domaine public maritime (conformément à l'article 6.2 5°)

**Critère :**

**Type :** Autre

**Nom :** Niveau minimum de capacité : Attestation de non condamnation à une contravention de grande voirie

**Description :** Pour l'aptitude à assurer la préservation du domaine public maritime, un niveau minimum de capacité est fixé par la présente consultation. Ce niveau minimum impose qu'aucune des personnes physiques et/ou morales visées à l'article 6.2 du présent règlement de consultation n'ait fait l'objet, depuis moins de trois ans, d'une condamnation définitive pour contravention de grande voirie au sens de l'article L.2132-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Le candidat produira une déclaration sur l'honneur attestant que celles-ci n'ont pas fait l'objet, au cours des trois dernières années, d'une condamnation définitive pour contravention de grande voirie au sens de l'article L.2132-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Nom :** Critère 1-La qualité du service rendu aux usagers

**Description :** Le détail des sous-critères figure à l'article 7.4 du règlement de la consultation

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Nom** : Critère 2-Qualité technique et environnementale du projet

**Description** : Le détail des sous-critères figure à l'article 7.4 du règlement de la consultation

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

**Critère** :

**Type** : Coût

**Nom** : Critère 3-valeur financière de l'offre

**Description** : Le détail des sous-critères figure à l'article 7.4 du règlement de la consultation

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : <https://metropoletpm.e-marchespublics.com>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation** :

**Adresse de présentation** : <https://metropoletpm.e-marchespublics.com>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Date limite de réception des offres** : 14/02/2025 à 16:00

**Conditions du marché** :

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés** :  
Non

**La commande en ligne sera utilisée** : non

**Le paiement en ligne sera utilisé** : non

**Informations relatives aux délais de recours** : Détails d'introduction des recours : - Référé précontractuel : Article L.551-1 et suivants du Code de Justice Administrative (depuis le lancement de la consultation jusqu'à la signature du contrat) ; - Référé contractuel : Article L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative, R.551-7 à R.551-10 ; - Recours de pleine juridiction en contestation de la validité d'un contrat : (arrêt CE du 04 avril 2014, département Tarn-et Garonne, n°358994 ) : peut être exercé par les tiers au contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité relatives à la conclusion du contrat et aux modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la Loi). Un recours pour excès de pouvoir est ouvert contre les actes d'approbation du contrat (CE 23/12/2016 Association Etudes et consommation CFDT du Languedoc-Roussillon, n°392815) Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens ", accessible à l'adresse internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation** : Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)-CCRA de Marseille

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal Administratif de Toulon

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché** : Metropole Toulon-Provence-Mediterranee

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours** : Tribunal Administratif de Toulon

## 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

**Titre** : Lot de plage n°1 et chalet n°B

**Description** : Conformément à l'article 3 du sous-traité, le sous-traitant du lot de plage n°1 est autorisé à : - Occuper une surface maximale de 160 m<sup>2</sup> (20 m x 8 m); - Exercer une activité de location de matelas/parasols de 160 m<sup>2</sup>. Seul du mobilier nécessaire à cette activité est permis. Aucune construction n'est autorisée. La convention d'occupation temporaire pour le chalet B est consentie exclusivement pour : - Une surface intérieure de chalet de 43 m<sup>2</sup> et 188 m<sup>2</sup> de surface de terrasse platelage bois disponible pour l'exploitation ; - la mise en oeuvre d'une activité de buvette- restauration légère. Il est entendu par restauration légère, l'activité de snack, et notamment la vente de sandwiches, salades, pizzas, glaces, friandises...

**Identifiant interne** : Lot 2 de la consultation

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )**: 92332000 Services de plages

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )**: 38343000 Restauration

### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS)** : Var ( FRL05 )

**Pays** : France

**Informations complémentaires** :

### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début** : 01/01/2026

**Durée** : 5 An

### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements** : 0

### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA** : 1,731,715 Euro

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés** : Exigence dans le demande de participation

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Informations complémentaires :** Pour chacun des quatre lots, le sous-traité et la convention d'occupation temporaire sont conclus pour 5 périodes d'exploitation consécutives maximum à compter du 1er janvier 2026 ou à compter de la notification si elle est postérieure, et se terminera en tout état de cause le 31 décembre 2030. La période d'exploitation est fixée du 15 mars (ou, pour la première année d'exploitation, de la date de notification du sous-traité si elle est postérieure) au 15 novembre de chaque année (montage et démontage compris) en vertu de délibération du Conseil Métropolitain n°19/06/248 du 27 juin 2019.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Description :** a) Une lettre de candidature qui fait apparaître les noms et qualités des personnes et/ou structures qui seront chargées de l'exécution du contrat ainsi que, le cas échéant, le pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat. En cas de groupement, la lettre indiquera la composition et la nature du groupement, ainsi que le nom de l'entreprise mandataire et sera accompagnée de l'autorisation donnée par chaque membre du groupement au mandataire, de signer les actes de procédure au nom du groupement. La lettre de candidature doit être dûment remplie et signée de chacun des membres. Les autres pièces sont remises pour chaque membre du groupement. En cas de candidature au nom et pour le compte d'une société en cours de formation, l'ensemble des pièces ci-dessus devra être communiqué pour tous les actionnaires de ladite société. b) Engagements et documents propres à vérifier l'absence d'exclusion de plein droit et l'habilitation à exercer une activité professionnelle : \*Le candidat attestera sur l'honneur : - Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à L.3123-5 et L.3123-7 à L.3123-17 du Code de la Commande Publique (CCP) - Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L.3123-18 et L.3121-19 et du CCP et dans les conditions fixées aux articles R.3123-1 à R.3123-5 et R.3123-16 à R.3123-19 du même code, sont exacts. - Du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail. \*Les justificatifs de l'absence d'exclusion de plein droit : L'ensemble des documents doit justifier que le délégataire ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à L.3123-5 et L.3123-7 à L.3123-17 du CCP. Pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues à l'article L.3123-2 du CCP, le candidat produit les certificats et attestations délivrés dans les conditions et par les organismes mentionnés par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique, modifié par l'arrêté du 17 mars 2021 (NOR : SSAS2107646A). \*Les justificatifs de l'habilitation à exercer une activité professionnelle : - Un justificatif de l'inscription du candidat au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis ou document d'effet équivalent de moins de six mois) ou autre registre professionnel ou récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'un an. - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des

jugements prononcés à cet effet, ou procédures étrangères équivalentes - Statuts signés de la personne morale, ou projets de statuts comportant le cas échéant un état de la répartition du capital social

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description :** - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires particulier aux domaines d'activités objet du contrat, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. - Les bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'autorité concédante, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'autorité concédante.

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** - Les moyens matériels en lien avec l'objet du marché déjà en possession du candidat et qu'il souhaite mobiliser pour l'exploitation du lot ; - Les moyens humains (tableau des effectifs moyens de la société sur la dernière année avec mise en évidence de l'importance de l'encadrement) ainsi que les références professionnelles du candidat (ou du représentant légal de la personne morale candidate) : expériences du candidat dans la gestion de services comparables à celles du service ou démonstration par d'autres références ou moyens du candidat à recevoir la concession (Curriculum vitae ou tout autre moyen, liste de références).

**Critère :**

**Type :** Autre

**Nom :** Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers

**Description :** Le candidat produira une note présentant son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers ( conformément à l'article 6.2 4°)

**Critère :**

**Type :** Autre

**Nom :** Aptitude à assurer l'accueil du public pendant la période d'exploitation ainsi que la préservation du domaine public maritime

**Description :** Le candidat produira une note présentant son aptitude à assurer l'accueil du public pendant la période d'exploitation ainsi que la préservation du domaine public maritime (conformément à l'article 6.2 5°)

**Critère :**

**Type :** Autre

**Nom** : Niveau minimum de capacité : Attestation de non condamnation à une contravention de grande voirie

**Description** : Pour l'aptitude à assurer la préservation du domaine public maritime, un niveau minimum de capacité est fixé par la présente consultation. Ce niveau minimum impose qu'aucune des personnes physiques et/ou morales visées à l'article 6.2 du présent règlement de consultation n'ait fait l'objet, depuis moins de trois ans, d'une condamnation définitive pour contravention de grande voirie au sens de l'article L.2132-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Le candidat produira une déclaration sur l'honneur attestant que celles-ci n'ont pas fait l'objet, au cours des trois dernières années, d'une condamnation définitive pour contravention de grande voirie au sens de l'article L.2132-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Nom** : Critère 1- La qualité du service rendu aux usagers

**Description** : Le détail des sous-critères figure à l'article 7.4 du règlement de la consultation

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Nom** : Critère 2-Qualité technique et environnementale du projet

**Description** : Le détail des sous-critères figure à l'article 7.4 du règlement de la consultation

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

**Critère :**

**Type** : Coût

**Nom** : Critère 3-valeur financière de l'offre

**Description** : Le détail des sous-critères figure à l'article 7.4 du règlement de la consultation

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : <https://metropoletpm.e-marchespublics.com>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Adresse de présentation** : <https://metropoletpm.e-marchespublics.com>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Date limite de réception des offres : 14/02/2025 à 16:00**

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**

Non

**La commande en ligne sera utilisée : non**

**Le paiement en ligne sera utilisé : non**

**Informations relatives aux délais de recours :** Détails d'introduction des recours : - Référé précontractuel : Article L.551-1 et suivants du Code de Justice Administrative (depuis le lancement de la consultation jusqu'à la signature du contrat) ; - Référé contractuel : Article L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative, R.551-7 à R.551-10 ; - Recours de pleine juridiction en contestation de la validité d'un contrat : (arrêt CE du 04 avril 2014, département Tarn-et Garonne, n°358994 ) : peut être exercé par les tiers au contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité relatives à la conclusion du contrat et aux modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la Loi). Un recours pour excès de pouvoir est ouvert contre les actes d'approbation du contrat (CE 23/12/2016 Association Etudes et consommation CFDT du Languedoc-Roussillon, n°392815) Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens ", accessible à l'adresse internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)-CCRA de Marseille

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Toulon

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Metropole Toulon-Provence-Mediterranee

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de Toulon

**5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003**

**Titre :** Lot de plage n°5 et Chalet C

**Description :** Conformément à l'article 3 du sous-traité, le sous-traitant du lot n°5 est autorisé à :  
- Occuper une surface maximale de 200 m<sup>2</sup> (20 m x 10 m); - Exercer une activité de location de matelas/parasols de 200 m<sup>2</sup>. Seul du mobilier nécessaire à cette activité est permis. Aucune construction n'est autorisée. La convention d'occupation temporaire pour le chalet C est consentie exclusivement pour : - Une surface intérieure de chalet de 43 m<sup>2</sup> et 160 m<sup>2</sup> de surface de terrasse platelage bois disponible pour l'exploitation ; - la mise en oeuvre d'une activité de buvette- restauration légère. Il est entendu par restauration légère, l'activité de snack, et notamment la vente de sandwiches, salades, pizzas, glaces, friandises...

**Identifiant interne :** Lot 3 de la consultation

**5.1.1 Objet**

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 92332000 Services de plages

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ) : 38343000 Restauration**

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Var ( FRL05 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 01/01/2026

**Durée :** 5 An

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 0

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 1,558,588 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés :** Exigence dans le demande de participation

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Informations complémentaires :** Pour chacun des quatre lots, le sous-traité et la convention d'occupation temporaire sont conclus pour 5 périodes d'exploitation consécutives maximum à compter du 1er janvier 2026 ou à compter de la notification si elle est postérieure, et se terminera en tout état de cause le 31 décembre 2030. La période d'exploitation est fixée du 15 mars (ou, pour la première année d'exploitation, de la date de notification du sous-traité si elle est postérieure) au 15 novembre de chaque année (montage et démontage compris) en vertu de délibération du Conseil Métropolitain n°19/06/248 du 27 juin 2019.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Description :** a) Une lettre de candidature qui fait apparaître les noms et qualités des personnes et/ou structures qui seront chargées de l'exécution du contrat ainsi que, le cas échéant, le pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat. En cas de groupement, la lettre indiquera la composition et la nature du groupement, ainsi que le nom de l'entreprise mandataire et sera accompagnée de l'autorisation donnée par chaque membre du groupement au mandataire, de signer les actes de procédure au nom du groupement. La lettre de candidature doit être dûment remplie et signée de chacun des membres. Les autres pièces sont remises pour chaque membre du groupement. En cas de candidature au nom et pour le compte d'une société en cours de formation, l'ensemble des pièces ci-dessus devra être communiqué pour tous les actionnaires de ladite société. b) Engagements et documents propres à vérifier l'absence d'exclusion de plein droit et l'habilitation à exercer une activité professionnelle : \*Le candidat attestera sur

l'honneur : - Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à L.3123-5 et L.3123-7 à L.3123-17 du Code de la Commande Publique (CCP) - Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L.3123-18 et L.3121-19 et du CCP et dans les conditions fixées aux articles R.3123-1 à R.3123-5 et R.3123-16 à R.3123-19 du même code, sont exacts. - Du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail. \*Les justificatifs de l'absence d'exclusion de plein droit : L'ensemble des documents doit justifier que le délégataire ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à L.3123-5 et L.3123-7 à L.3123-17 du CCP. Pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues à l'article L.3123-2 du CCP, le candidat produit les certificats et attestations délivrés dans les conditions et par les organismes mentionnés par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique, modifié par l'arrêté du 17 mars 2021 (NOR : SSAS2107646A). \*Les justificatifs de l'habilitation à exercer une activité professionnelle : - Un justificatif de l'inscription du candidat au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis ou document d'effet équivalent de moins de six mois) ou autre registre professionnel ou récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'un an. - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, ou procédures étrangères équivalentes - Statuts signés de la personne morale, ou projets de statuts comportant le cas échéant un état de la répartition du capital social

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description :** - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires particulier aux domaines d'activités objet du contrat, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. - Les bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'autorité concédante, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'autorité concédante.

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** - Les moyens matériels en lien avec l'objet du marché déjà en possession du candidat et qu'il souhaite mobiliser pour l'exploitation du lot ; - Les moyens humains (tableau des effectifs moyens de la société sur la dernière année avec mise en évidence de l'importance de l'encadrement) ainsi que les références professionnelles du candidat (ou du représentant légal de la personne morale candidate) : expériences du candidat dans la gestion de services comparables à

celles du service ou démonstration par d'autres références ou moyens du candidat à recevoir la concession (Curriculum vitae ou tout autre moyen, liste de références).

**Critère :**

**Type :** Autre

**Nom :** Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers

**Description :** Le candidat produira une note présentant son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers ( conformément à l'article 6.2 4°)

**Critère :**

**Type :** Autre

**Nom :** Aptitude à assurer l'accueil du public pendant la période d'exploitation ainsi que la préservation du domaine public maritime

**Description :** Le candidat produira une note présentant son aptitude à assurer l'accueil du public pendant la période d'exploitation ainsi que la préservation du domaine public maritime (conformément à l'article 6.2 5°)

**Critère :**

**Type :** Autre

**Nom :** Niveau minimum de capacité : Attestation de non condamnation à une contravention de grande voirie

**Description :** Pour l'aptitude à assurer la préservation du domaine public maritime, un niveau minimum de capacité est fixé par la présente consultation. Ce niveau minimum impose qu'aucune des personnes physiques et/ou morales visées à l'article 6.2 du présent règlement de consultation n'ait fait l'objet, depuis moins de trois ans, d'une condamnation définitive pour contravention de grande voirie au sens de l'article L.2132-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Le candidat produira une déclaration sur l'honneur attestant que celles-ci n'ont pas fait l'objet, au cours des trois dernières années, d'une condamnation définitive pour contravention de grande voirie au sens de l'article L.2132-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Nom :** Critère 1- La qualité du service rendu aux usagers

**Description :** Le détail des sous-critères figure à l'article 7.4 du règlement de la consultation

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Nom :** Critère 2-Qualité technique et environnementale du projet

**Description :** Le détail des sous-critères figure à l'article 7.4 du règlement de la consultation

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

**Critère :**

**Type :** Coût

**Nom :** Critère 3-valeur financière de l'offre

**Description :** Le détail des sous-critères figure à l'article 7.4 du règlement de la consultation

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

**5.1.11 Documents de marché**

**Adresse des documents de marché :** <https://metropoletpm.e-marchespublics.com>

**5.1.12 Conditions du marché public**

**Conditions de présentation :**

**Adresse de présentation :** <https://metropoletpm.e-marchespublics.com>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Date limite de réception des offres :** 14/02/2025 à 16:00

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

**Informations relatives aux délais de recours :** Détails d'introduction des recours : - Référé précontractuel : Article L.551-1 et suivants du Code de Justice Administrative (depuis le lancement de la consultation jusqu'à la signature du contrat) ; - Référé contractuel : Article L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative, R.551-7 à R.551-10 ; - Recours de pleine juridiction en contestation de la validité d'un contrat : (arrêt CE du 04 avril 2014, département Tarn-et Garonne, n°358994 ) : peut être exercé par les tiers au contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité relatives à la conclusion du contrat et aux modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la Loi). Un recours pour excès de pouvoir est ouvert contre les actes d'approbation du contrat (CE 23/12/2016 Association Etudes et consommation CFDT du Languedoc-Roussillon, n°392815) Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens ", accessible à l'adresse internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)-CCRA de Marseille

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Toulon

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Metropole Toulon-Provence-Mediterranee

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de Toulon

## 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

**Titre :** Lot de plage n°6 et chalet n°D

**Description :** Conformément à l'article 3 du sous-traité, le sous-traitant du lot de plage n°6 est autorisé à : - Occuper une surface maximale de 200 m<sup>2</sup> (20 m x 10 m); - Exercer une activité de location de matelas/parasols de 200 m<sup>2</sup>. Seul du mobilier nécessaire à cette activité est permis. Aucune construction n'est autorisée. La convention d'occupation temporaire pour le chalet D est consentie exclusivement pour : - Une surface intérieure de chalet de 43 m<sup>2</sup> et 146 m<sup>2</sup> de surface de terrasse platelage bois disponible pour l'exploitation ; - la mise en oeuvre d'une activité de buvette- restauration légère. Il est entendu par restauration légère, l'activité de snack, et notamment la vente de sandwiches, salades, pizzas, glaces, friandises...

**Identifiant interne :** Lot 4 de la consultation

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 92332000 Services de plages

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 38343000 Restauration

### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Var ( FRL05 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 01/01/2026

**Durée :** 5 An

### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 0

### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 1,418,129 Euro

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés :** Exigence dans le demande de participation

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Informations complémentaires :** Pour chacun des quatre lots, le sous-traité et la convention d'occupation temporaire sont conclus pour 5 périodes d'exploitation

consécutives maximum à compter du 1er janvier 2026 ou à compter de la notification si elle est postérieure, et se terminera en tout état de cause le 31 décembre 2030. La période d'exploitation est fixée du 15 mars (ou, pour la première année d'exploitation, de la date de notification du sous-traité si elle est postérieure) au 15 novembre de chaque année (montage et démontage compris) en vertu de délibération du Conseil Métropolitain n°19/06/248 du 27 juin 2019.

#### 5.1.9 Critères de sélection

##### Critère :

**Type** : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Description** : a) Une lettre de candidature qui fait apparaître les noms et qualités des personnes et/ou structures qui seront chargées de l'exécution du contrat ainsi que, le cas échéant, le pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat. En cas de groupement, la lettre indiquera la composition et la nature du groupement, ainsi que le nom de l'entreprise mandataire et sera accompagnée de l'autorisation donnée par chaque membre du groupement au mandataire, de signer les actes de procédure au nom du groupement. La lettre de candidature doit être dûment remplie et signée de chacun des membres. Les autres pièces sont remises pour chaque membre du groupement. En cas de candidature au nom et pour le compte d'une société en cours de formation, l'ensemble des pièces ci-dessus devra être communiqué pour tous les actionnaires de ladite société. b) Engagements et documents propres à vérifier l'absence d'exclusion de plein droit et l'habilitation à exercer une activité professionnelle : \*Le candidat attestera sur l'honneur : - Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à L.3123-5 et L.3123-7 à L.3123-17 du Code de la Commande Publique (CCP) - Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L.3123-18 et L.3121-19 et du CCP et dans les conditions fixées aux articles R.3123-1 à R.3123-5 et R.3123-16 à R.3123-19 du même code, sont exacts. - Du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail. \*Les justificatifs de l'absence d'exclusion de plein droit : L'ensemble des documents doit justifier que le délégataire ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à L.3123-5 et L.3123-7 à L.3123-17 du CCP. Pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues à l'article L.3123-2 du CCP, le candidat produit les certificats et attestations délivrés dans les conditions et par les organismes mentionnés par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique, modifié par l'arrêté du 17 mars 2021 (NOR : SSAS2107646A). \*Les justificatifs de l'habilitation à exercer une activité professionnelle : - Un justificatif de l'inscription du candidat au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis ou document d'effet équivalent de moins de six mois) ou autre registre professionnel ou récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'un an. - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, ou procédures étrangères équivalentes - Statuts signés de la personne morale, ou projets de statuts comportant le cas échéant un état de la répartition du capital social

##### Critère :

**Type** : Capacité économique et financière

**Description** : - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires particulier aux domaines d'activités objet du contrat, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. - Les bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'autorité concédante, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'autorité concédante.

**Critère :**

**Type** : Capacité technique et professionnelle

**Description** : - Les moyens matériels en lien avec l'objet du marché déjà en possession du candidat et qu'il souhaite mobiliser pour l'exploitation du lot ; - Les moyens humains (tableau des effectifs moyens de la société sur la dernière année avec mise en évidence de l'importance de l'encadrement) ainsi que les références professionnelles du candidat (ou du représentant légal de la personne morale candidate) : expériences du candidat dans la gestion de services comparables à celles du service ou démonstration par d'autres références ou moyens du candidat à recevoir la concession (Curriculum vitae ou tout autre moyen, liste de références).

**Critère :**

**Type** : Autre

**Nom** : Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers

**Description** : Le candidat produira une note présentant son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers ( conformément à l'article 6.2 4°)

**Critère :**

**Type** : Autre

**Nom** : Aptitude à assurer l'accueil du public pendant la période d'exploitation ainsi que la préservation du domaine public maritime

**Description** : Le candidat produira une note présentant son aptitude à assurer l'accueil du public pendant la période d'exploitation ainsi que la préservation du domaine public maritime (conformément à l'article 6.2 5°)

**Critère :**

**Type** : Autre

**Nom** : Niveau minimum de capacité : Attestation de non condamnation à une contravention de grande voirie

**Description** : Pour l'aptitude à assurer la préservation du domaine public maritime, un niveau minimum de capacité est fixé par la présente consultation. Ce niveau minimum impose qu'aucune des personnes physiques et/ou morales visées à l'article 6.2 du présent règlement de consultation n'ait fait l'objet, depuis

moins de trois ans, d'une condamnation définitive pour contravention de grande voirie au sens de l'article L.2132-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Le candidat produira une déclaration sur l'honneur attestant que celles-ci n'ont pas fait l'objet, au cours des trois dernières années, d'une condamnation définitive pour contravention de grande voirie au sens de l'article L.2132-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Nom :** Critère 1-La qualité du service rendu aux usagers

**Description :** Le détail des sous-critères figure à l'article 7.4 du règlement de la consultation

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Nom :** Critère 2-Qualité technique et environnementale du projet

**Description :** Le détail des sous-critères figure à l'article 7.4 du règlement de la consultation

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

**Critère :**

**Type :** Coût

**Nom :** Critère 3-valeur financière de l'offre

**Description :** Le détail des sous-critères figure à l'article 7.4 du règlement de la consultation

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://metropoletpm.e-marchespublics.com>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Adresse de présentation :** <https://metropoletpm.e-marchespublics.com>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Date limite de réception des offres :** 14/02/2025 à 16:00

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé : non**

**Informations relatives aux délais de recours :** Détails d'introduction des recours : - Référé précontractuel : Article L.551-1 et suivants du Code de Justice Administrative (depuis le lancement de la consultation jusqu'à la signature du contrat) ; - Référé contractuel : Article L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative, R.551-7 à R.551-10 ; - Recours de pleine juridiction en contestation de la validité d'un contrat : (arrêt CE du 04 avril 2014, département Tarn-et Garonne, n°358994 ) : peut être exercé par les tiers au contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité relatives à la conclusion du contrat et aux modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la Loi). Un recours pour excès de pouvoir est ouvert contre les actes d'approbation du contrat (CE 23/12/2016 Association Etudes et consommation CFDT du Languedoc-Roussillon, n°392815) Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens ", accessible à l'adresse internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)-CCRA de Marseille

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Toulon

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Metropole Toulon-Provence-Mediterranee

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de Toulon

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Metropole Toulon-Provence-Mediterranee

**Numéro d'enregistrement :** 24830054300217

**Adresse postale :** 107 BD HENRI FABRE, CS30536

**Ville :** TOULON

**Code postal :** 83041

**Subdivision pays (NUTS) :** Var ( FRL05 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** [marchespublics@metropoletpm.fr](mailto:marchespublics@metropoletpm.fr)

**Téléphone :** +33 4938300

**Adresse internet :** <https://metropoletpm.e-marchespublics.com/>

**Profil de l'acheteur :** <https://metropoletpm.e-marchespublics.com>

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

#### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal Administratif de Toulon

**Numéro d'enregistrement** : 1300052500010

**Adresse postale** : 5 rue Racine

**Ville** : TOULON

**Code postal** : 83041

**Subdivision pays (NUTS)** : Var ( FRL05 )

**Pays** : France

**Téléphone** : +33494427930

**Adresse internet** : <http://toulon.tribunal-administratif.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

#### 8.1 ORG-0003

**Nom officiel** : Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)-CCRA de Marseille

**Numéro d'enregistrement** : 17130000700019

**Adresse postale** : Place Felix BARET CS 80001

**Ville** : Marseille

**Code postal** : 13282

**Subdivision pays (NUTS)** : Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays** : France

**Point de contact** : Catherine Pietri

**Adresse électronique** : [catherine.pietri@paca.gouv.fr](mailto:catherine.pietri@paca.gouv.fr)

**Téléphone** : +33484354554

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de médiation**

#### 8.1 ORG-0004

**Nom officiel** : Tribunal Administratif de Toulon

**Numéro d'enregistrement** : 13000525900010

**Adresse postale** : 5 rue Racine

**Ville** : TOULON

**Code postal** : 83041

**Subdivision pays (NUTS)** : Var ( FRL05 )

**Pays :** France

**Téléphone :** 0494427930

**Adresse internet :** <http://toulon.tribunal-administratif.fr>

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

### **11.1 Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis :** 2408c43f-1975-4fa7-918a-a4b3c2cf2b3d - 01

**Type de formulaire :** Mise en concurrence

**Type d'avis :** Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis :** 18/12/2024 à 15:20

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

### **11.2 Informations relatives à la publication**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 18/12/2024